

ARRETE N° 2020-DF-RF-14-2

Annule et remplace l'arrêté N° 2020-DF-RF-14-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR AES, Economie et Gestion du 13 juillet 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 17 septembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'UFR AES, Economie et Gestion pour l'année universitaire 2020-2021 :

Licence mention Administration économique et sociale	Marie DAUMAL/Aicha OUHARON
Licence mention Economie et gestion	Guillaume BAZOT/ Thibault DARCILLON/
Double Licence EG/LEA	Véronique DE SAINT GINIEZ
Master mention Economie des organisations	Carole BRUNET
parc. Economie Managériale et Droit des Projets Publics et Privés	Raphaël GIRAUD
parc. Economie Sociale, Solidaire et Innovante	Carole BRUNET
Master mention Management parc. Conseil en organisation et management du changement parc. Conseil en Stratégie et Transformation Digitale	Mouhoub HANI (M1)/ Patricia MILANO (M2)
Master mention Management et commerce international	

parc. Commerce Extérieur Trilingue

Master mention Monnaie, banque, finance, assurance

Françoise MARTINEZ/

Agnès SALA

Julien CHEVALLIER

ARTICLE 2 –

Le Directeur de l'UFR AES, Economie et Gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 4 décembre 2020

L'administratrice provisoire

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE